

271075-2026 - Hange

Prantsusmaa – Süsteemi hooldus- ja tugiteenused – Fourniture de services de paiement multicanal intégrés à la chaîne de traitement automatisé des infractions et des redevances, hébergement, exploitation et maintenance applicative des applications de gestion du paiement et mise à disposition de terminaux de paiement mobiles (CNT 7)

OJ S 77/2026 21/04/2026

Hanketeade või kontsessiooniteade – üldkord

Teenused

1. Hankija

1.1. Hankija

Ametlik nimi: ANTAI

E-posti aadress: antai-marches@interieur.gouv.fr

Hankija õiguslik vorm: Keskvalitsusasutuse kontrollitav avalik-õiguslik isik

Hankija tegevus: Avalik kord ja julgeolek

2. Menetlus

2.1. Menetlus

Pealkiri: Fourniture de services de paiement multicanal intégrés à la chaîne de traitement automatisé des infractions et des redevances, hébergement, exploitation et maintenance applicative des applications de gestion du paiement et mise à disposition de terminaux de paiement mobiles (CNT 7)

Kirjeldus: Il s'agit pour le titulaire du futur marché, de fournir les services monétiques et les applications nécessaires au paiement des amendes issues de l'ensemble des chaînes de traitement automatisées gérées par l'ANTAI, et certaines autres créances venant de la DGFIP. Les différents canaux de paiement sont les suivants : • Site internet amendes.gouv.fr (TAI – Télépaiement des Amendes par Internet) à destination des usagers ; • Site stationnement.gouv.fr (TFI – Télépaiement des FPS par Internet), à destination des usagers ; • Application sur smartphone (TAM – Télépaiement des Amendes sur Mobile), à destination des usagers ; • Serveur vocal interactif (SVI), à destination des usagers ; • Paiement en trésorerie : application PAI (Paiement des Amendes par Intranet), utilisés par les agents de la DGFIP pour l'encaissement des paiements des usagers ; • Paiement en point de vente agréés (PVA) utilisés par les buralistes agréés par la DGFIP, pour l'encaissement des paiements des usagers ; • Paiement immédiat sur bord de route auprès des forces de l'ordre : o Paiement à l'aide de terminaux de paiement mobiles (matériel de type mPOS) équipant les agents des forces de l'ordre, connectés à l'application PVe et dont la logistique de distribution est assurée par l'État (7500 mPOS sur le terrain à date) ; o Paiement mobile de type m-Commerce depuis le smartphone de l'utilisateur via les sites internet TAI, et l'application mobile TAM, et en interface avec l'application PVe des agents des forces de l'ordre. Le titulaire doit également assurer l'hébergement, l'exploitation et la maintenance applicative des systèmes suivants : • Télépaiement des FPS par Internet (TFI) ; • Télépaiement des amendes par Internet (TAI) ; • Télépaiement des amendes sur application mobile (TAM) ; • Serveur vocal interactif (SVI) ; • Application disponible sur l'intranet de la DGFIP (PAI) ; • Application Intranet d'administration et de fourniture des certificats aux Points de Vente Agréés utilisée à la DGFIP ; • Applications de paiement des amendes en Points de Vente Agréés, hors logiciel de caisse ; • API à destination des éditeurs de logiciels de caisse pour les PVA ; • Base de données du

télépaiement interfacée avec le système monétique PSP, les SI Métier de l'ANTAI et de la DGFIP. Enfin, le titulaire doit mettre à disposition des services de l'État des terminaux de paiement mobiles (type mPOS) connectés à l'application PVe et en assurer le déploiement, la configuration et la maintenance. Il devra également être en mesure de pouvoir assurer une montée en charge du nombre de terminaux mis à disposition.

Menetluse tunnus: 555780f5-8e41-471f-8fef-8979a7f77bf6

Sisemine tunnus: ANTAI_AOO_2026_02_PAI

Menetluse liik: Avatud

Kiirendatud menetlus: ei

Menetluskorra kirjeldus: L'accord-cadre est passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert en application des articles L.2124-2, R.2124-2 et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique, dans sa version en vigueur au jour de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence.

2.1.1. Eesmärk

Lepingu olemus: Teenused

Peamine liigitus (cpv): 72250000 Süsteemi hooldus- ja tugiteenused

Täiendav liigitus (cpv): 72262000 Tarkvara arendusteenused, 72310000

Andmetöötlusteenused, 72500000 Arvutiga seotud teenused

2.1.2. Lepingu täitmise koht

Linn: Rennes

Riik – jaotus (NUTS): Ille-et-Vilaine (FRH03)

Riik: Prantsusmaa

2.1.3. Maksumus

Eeldatav maksumus käibemaksuta: 27 166 666,67 EUR

Raamlepingu maksimaalne maksumus: 40 833 333,33 EUR

2.1.4. Üldine teave

Lisateave: Justification de la durée : L'accord-cadre prend effet à compter de sa date de notification pour une durée de six ans. Cet accord-cadre ne sera pas reconduit. Cette durée de six ans est justifiée, conformément à l'article L2125-1 du code de la commande publique, par l'objet du marché et notamment la complexité de son exécution et par la nécessité d'amortir les investissements sur une durée supérieure à 4 ans. La complexité de l'objet du marché impose des phases de transition de reprise et transfert entre les titulaires sortant et entrant de 9 mois chacune. Le titulaire doit installer et mettre en service le système d'information gérant les paiements des produits de l'ANTAI au sein de l'infrastructure cible, adapter logiciellement ce système à son propre arrière-plan (« back-end ») de traitement des transactions. Réussir la bascule de responsabilité entre deux titulaires permet de garantir la continuité des services de paiement, et plus globalement le bon fonctionnement des chaînes de traitement des infractions. Ces périodes de transitions, représentant 18 mois du marché, ont un impact direct sur la durée « utile » du marché (période d'exécution hors phase de transition). La durée du marché de 6 ans permet de bénéficier d'une durée « utile » d'un peu plus de 4 ans. Ces périodes ont également un impact financier important, en étendant la durée du marché, la fréquence de renouvellement est réduite et ralentit ainsi la répétition de tels surcoûts. Par ailleurs, une durée inférieure à 6 ans induirait l'impossibilité d'achever dans de bonnes conditions certains projets complexes et structurants prévus par l'ANTAI au cours de la période considérée. Avec une période globale de transition de 18 mois, la conclusion de ce marché sur 6 ans favorise également la mise en concurrence, une durée trop courte notamment pour la transition pouvant être vue comme un obstacle (risque opérationnel trop

fort) pour certains candidats, et améliore la possibilité d'amortir les investissements prévus par le titulaire. Technique d'achat : Accord-cadre à bons de commande mono-attributaire. Option: Clause de prestations similaires.

Õiguslik alus:

Direktiiv 2014/24/EL

2.1.6. Kõrvaldamise alused

Väljajätmise aluste allikad: Hankedokument

5. Osa

5.1. Osa: LOT-0001

Pealkiri: Fourniture de services de paiement multicanal intégrés à la chaîne de traitement automatisé des infractions et des redevances, hébergement, exploitation et maintenance applicative des applications de gestion du paiement et mise à disposition de terminaux de paiement mobiles (CNT 7)

Kirjeldus: Il s'agit pour le titulaire du futur marché de fournir les services monétiques et les applications nécessaires au paiement des amendes issues de l'ensemble des chaînes de traitement automatisées gérées par l'ANTAI, et certaines autres créances venant de la DGFIP. Les différents canaux de paiement sont les suivants : • Site internet amendes.gouv.fr (TAI – Télépaiement des Amendes par Internet) à destination des usagers ; • Site stationnement.gouv.fr (TFI – Télépaiement des FPS par Internet), à destination des usagers ; • Application sur smartphone (TAM – Télépaiement des Amendes sur Mobile), à destination des usagers ; • Serveur vocal interactif (SVI), à destination des usagers ; • Paiement en trésorerie : application PAI (Paiement des Amendes par Intranet), utilisés par les agents de la DGFIP pour l'encaissement des paiements des usagers ; • Paiement en point de vente agréés (PVA) utilisés par les buralistes agréés par la DGFIP, pour l'encaissement des paiements des usagers ; • Paiement immédiat sur bord de route auprès des forces de l'ordre : o Paiement à l'aide de terminaux de paiement mobiles (matériel de type mPOS) équipant les agents des forces de l'ordre, connectés à l'application PVe et dont la logistique de distribution est assurée par l'État (7500 mPOS sur le terrain à date) ; o Paiement mobile de type m-Commerce depuis le smartphone de l'utilisateur via les sites internet TAI, et l'application mobile TAM, et en interface avec l'application PVe des agents des forces de l'ordre. Le titulaire doit également assurer l'hébergement, l'exploitation et la maintenance applicative des systèmes suivants : • Télépaiement des FPS par Internet (TFI) ; • Télépaiement des amendes par Internet (TAI) ; • Télépaiement des amendes sur application mobile (TAM) ; • Serveur vocal interactif (SVI) ; • Application disponible sur l'intranet de la DGFIP (PAI) ; • Application Intranet d'administration et de fourniture des certificats aux Points de Vente Agréés utilisée à la DGFIP ; • Applications de paiement des amendes en Points de Vente Agréés, hors logiciel de caisse ; • API à destination des éditeurs de logiciels de caisse pour les PVA ; • Base de données du télépaiement interfacée avec le système monétique PSP, les SI Métier de l'ANTAI et de la DGFIP. Enfin, le titulaire doit mettre à disposition des services de l'État des terminaux de paiement mobiles (type mPOS) connectés à l'application PVe et en assurer le déploiement, la configuration et la maintenance. Il devra également être en mesure de pouvoir assurer une montée en charge du nombre de terminaux mis à disposition.

5.1.1. Eesmärk

Lepingu olemus: Teenused

Peamine liigitus (cpv): 72250000 Süsteemi hooldus- ja tugiteenused

5.1.2. Lepingu täitmise koht

5.1.3. Eeldatav kestus

Kestus: 6 Aastad

5.1.6. Üldine teave

Reserveeritud osalemine:

Osalemine ei ole reserveeritud.

Hankeprojekt, mida ei rahastata ELi vahenditest

Hanke suhtes kohaldatakse riigihankelepingut (GPA): jah

5.1.9. Kvalifitseerimistingimused

Valikukriteeriumide allikad: Hankedokument

5.1.11. Hankedokumendid

Juurdepääs teatavatele hankedokumentidele on piiratud

Teatavatele hankedokumentidele juurdepääsu piiramise põhjendus: Eriti tundliku teabe kaitse

Teave piiratud juurdepääsuga dokumentide kohta on kättesaadav aadressil: <https://www.marches-publics.gouv.fr>

5.1.12. Hanke tingimused

Esitamise tingimused:

Elektrooniline esitamine: Nõutav

Esitamise aadress: <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Keeled, milles võib pakkumusi või osalemistaotlusi esitada: prantsuse keel

Elektrooniline kataloog: Ei ole lubatud

Pakkumuste esitamise tähtaeg: 30/06/2026 12:00:00 (UTC+01:00) Kesk-Euroopa aeg, Lääne-Euroopa suveaeg

Periood, mille jooksul pakkumus peab jääma kehtivaks: 180 Päevad

Lepingutingimused:

Lepingu täitmine peab toimuma kaitstud tööhõive programmide raames: Ei

E-arveldamine: Nõutav

Kasutatakse elektroonilisi tellimusi: ei

Kasutatakse elektroonilisi makseid: jah

5.1.15. Vahendid

Raamleping:

Raamleping ilmaminikonkursita

Osalejate maksimaalne arv: 1

Raamlepingu kestuse põhjendus: L'accord-cadre prend effet à compter de sa date de notification pour une durée de six ans. Cet accord-cadre ne sera pas reconduit. Cette durée de six ans est justifiée, conformément à l'article L2125-1 du code de la commande publique, par l'objet du marché et notamment la complexité de son exécution et par la nécessité d'amortir les investissements sur une durée supérieure à 4 ans. La complexité de l'objet du marché impose des phases de transition de reprise et transfert entre les titulaires sortant et entrant de 9 mois chacune. Le titulaire doit installer et mettre en service le système d'information gérant les paiements des produits de l'ANTAI au sein de l'infrastructure cible, adapter logiciellement ce système à son propre arrière-plan (« back-end ») de traitement des transactions. Réussir la bascule de responsabilité entre deux titulaires permet de garantir la continuité des services de paiement, et plus globalement le bon fonctionnement des chaînes de traitement des infractions. Ces périodes de transitions, représentant 18 mois du marché,

ont un impact direct sur la durée « utile » du marché (période d'exécution hors phase de transition). La durée du marché de 6 ans permet de bénéficier d'une durée « utile » d'un peu plus de 4 ans. Ces périodes ont également un impact financier important, en étendant la durée du marché, la fréquence de renouvellement est réduite et ralentit ainsi la répétition de tels surcoûts. Par ailleurs, une durée inférieure à 6 ans induirait l'impossibilité d'achever dans de bonnes conditions certains projets complexes et structurants prévus par l'ANTAI au cours de la période considérée. Avec une période globale de transition de 18 mois, la conclusion de ce marché sur 6 ans favorise également la mise en concurrence, une durée trop courte notamment pour la transition pouvant être vue comme un obstacle (risque opérationnel trop fort) pour certains candidats, et améliore la possibilité d'amortir les investissements prévus par le titulaire.

Teave dūnaamilise hankesüsteemi kohta:

Ei kohaldata dūnaamilist hankesüsteemi

5.1.16. Lisateave, lepitus ja vaidlustus

Vaidlustusorgan: Tribunal administratif de Rennes

Teave vaidlustamise tähtaegade kohta: Le pouvoir adjudicateur respectera un délai minimum de 11 jours entre la notification de la décision d'attribution et la signature du marché, conformément à l'article R.2182-1 du code de la commande publique. Le candidat peut, s'il le souhaite et avant la signature du marché public, exercer un référé pré-contractuel contre la procédure de passation devant le tribunal administratif de Rennes.

8. Organisatsioonid

8.1. ORG-0001

Ametlik nimi: ANTAI

Registreerimisnumber: 130011454100010

Postiaadress: 2 allée Ermengarde d'Anjou

Linn: RENNES

Sihtnumber: 35000

Riik – jaotus (NUTS): Ille-et-Vilaine (FRH03)

Riik: Prantsusmaa

E-posti aadress: antai-marches@interieur.gouv.fr

Telefon: 0187044500

Internetiaadress: <https://www.antai.gouv.fr>

Hankija profiil: <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Selle organisatsiooni rollid:

Hankija

8.1. ORG-0002

Ametlik nimi: Tribunal administratif de Rennes

Registreerimisnumber: 17350005900014

Postiaadress: 3 contour de la motte CS44416

Linn: Rennes

Sihtnumber: 35044

Riik – jaotus (NUTS): Ille-et-Vilaine (FRH03)

Riik: Prantsusmaa

E-posti aadress: greffe.ta-rennes@juradm.fr

Telefon: 0223212828

Internetiaadress: <https://rennes.tribunal-administratif.fr>

Selle organisatsiooni rollid:

Vaidlustusorgan

Teave teate kohta

Teate tunnus/version: 7ca0c30f-2bfd-4c36-a205-1890ac7e425d - 01

Vormi liik: Hange

Teate liik: Hanketeade või kontsessiooniteade – üldkord

Teate alaliik: 16

Teate saatmise kuupäev: 17/04/2026 20:02:36 (UTC+02:00) Ida-Euroopa aeg, Kesk-Euroopa suveaeg

Keeled, milles käesolev teade on ametlikult kättesaadav: prantsuse keel

Teate avaldamise number: 271075-2026

ELT S väljaande number: 77/2026

Avaldamise kuupäev: 21/04/2026